



Remplacement dans location meublée - qualité inférieure

Par **dujardin chloe**, le **03/10/2016** à **21:23**

Bonjour à tous,

Je loue un logement meublé qui comprend un canapé-lit
Le mécanisme de celui-ci s'est cassé et nous avons pris contact avec l'agence de location pour demander à le remplacer.

Aujourd'hui, l'agence me demande de choisir un canapé-lit d'un montant maximum de 200 € pour remplacer notre canapé-lit défectueux. Le souci est que notre canapé initial est d'une qualité supérieure et coûte a priori plus de 2000 euros. Je ne trouve donc pas normal que le propriétaire ne remplace pas le canapé par un produit de qualité au moins équivalente, mais ai-je raison ?

Merci pour votre aide

Par **janus2fr**, le **04/10/2016** à **08:10**

Bonjour,

Vous avez tout à fait raison, le mobilier qui, de par l'usure naturelle, doit être remplacé, doit l'être par du mobilier de qualité équivalente.

Par **dujardin chloe**, le **04/10/2016** à **20:23**

Merci janus2fr pour votre réponse. Savez-vous quel texte confirme cela formellement ?